polaire. On a pu aussi, dans ces régions, fixer la position du pôle magnétique (Amundsen), et celle du pôle du froid, qui ne coïncident pas avec la position du pôle astronomique.

Au Pôle Sud, — à l'inverse de ce qui existe au Pôle Nord — il y a un continent dont la partie centrale, celle où se trouve le pôle astronomique, forme un plateau dont l'altitude moyenne est supérieure à 3.000 mètres, et qui est traversé ou bordé par des chaînes montagneuses dont quelques sommets atteignent plus de 4.000 mètres de hauteur. Il y existe aussi des volcans, dont certains donnent encore des signes d'activité. D'immenses glaciers s'écoulent lentement de l'intérieur du continent vers la côte, où ils viennent former une barrière qui s'allonge sur un front de 800 kilomètres et masque le bord du continent. De ce côté aussi l'expédition Shackleton a déterminé la position du pôle magnétique, et étudié le régime des vents dominants qui soufflent du Sud, les variations annuelles de la température, la structure géologique de ce continent.

Ces découvertes comportent peu d'applications pratiques immédiates ; elles entraînent cependant des résultats théoriques considérables. A ce titre elles sont une parcelle de la science, et elles pourront un jour marquer un pas décisif dans la conquête par l'homme des forces naturelles. S'il fallait se borner à l'utilitarisme en fait de connaissance et de sciences, on aurait tôt fait d'arrêter tout progrès et les découvertes même utiles. D'ailleurs, les recherches et les efforts faits pour la conquête du Pôle sont grands et nobles par un autre côté ; ils permettent à l'homme en lui révélant des parties inconnues auparavant de l'œuvre divine, d'y reconnaître par l'immensité, les aspects variés, et surtout par l'« harmonie » dans la grandeur et dans la variété, la maîtrise infinie du Dieu qui gouverne toutes choses.

Le vol de laine de la rue des Grapperies

ON RETROUVE ENCORE QUATORZE BOBINES

L'enquête menée activement par M. Barthouil, commissaire de police du 2e arrondissement, concernant le vol de laine de la rue des Grapperies, n'a jusqu'à présent donné aucun résultat.

Un habitant de la rue du Luxembourg, a découvert dans un terrain vague de la dite rue quatorze bobines de laine provenant du vol qui a eu lieu dans la cour des magasins de Mme Charles Delebois et Walbaum, expéditeurs, rue des Grapperies. Il reste encore quatre bobines de laine à retrouver.

Une femme meurt dans un champ frappée de congestion

LES CIRCONSTANCES DE LA MORT

Dans la soirée de lundi, vers 17 heures ½, M. Appert, commissaire de police du 3e arrondissement, était informé qu'une femme venait d'être trouvée morte dans un champ, avenue Alfred-Motte, au Pont-Rouge. Le magistrat se rendit ausitôt sur les lieux pour ouvrir une enquête.

La malheureuse femme, veuve Defailly, née Paule Augustin, âgée de 68 ans, née à Esquerchin (Nord) et demeurant à Lys-lez-Lannoy, passait, vers 17 heures, avenue Alfred-Motte, se dirigeant vers son domicile. On présume, et c'est la seule hypothèse vraisemblable, qu'elle se sera égarée. Trompée par l'obscurité, elle s'engagea dans un chemin conduisant à des champs. S'apercevant de son erreur, elle rebroussa chemin pour regagner l'avenue. Au cours du trajet elle tomba par mégarde dans une fosse remplie d'eau. Mme Defailly parvint à sortir de sa position fâcheuse et continua sa route. Mais le bain froid qu'elle avait pris bien involontairement, et l'eau dont ses vêtements étaient imbibés, la terrassèrent. La pauvre femme s'affaissa, foudroyée par la congestion. Elle tomba sur le bord d'un champ où son cadavre fut découvert, quelques instants plus tard, par un domestique de M. Rammet, maraîcher, avenue des Villas.

Après les constatations d'usage, M. Appert a fait transporter le cadavre de Mme Defailly à l'hôpital de la Fraternité. Il sera examiné aujourd'hui par M. le docteur Labbe, médecin légiste.

LA MÉDAILLE COMMÉMORATIVE DE LA CAMPAGNE DE 1870-71 avec l'agrafe « Engagé volontaire », vient d'être décernée à M. Joseph Erhart, directeur de l'Ecole St-François de Salles, 155, boulevard de Strasbourg, qui compte à Roubaix de nombreuses et chaudes sympathies, acquises par son long dévouement à la cause de l'instruction et de l'éducation des jeunes Roubaisiens et par la fidélité qu'en véritable Alsacien il a gardée à la France. M. Erhart, engagé volontaire à 18 ans à Hagnenau, fut affecté, dans le service des ambulances à la garde nationale mobilisée du Nord et fit la campagne en cette qualité.

PIANOS. — Vente et location des meilleures marques. Maison Screpel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 953-1

ACHETEZ votre BONNETERIE d'HIVER A la Ville de Roubaix, 33bis, rue Lannoy. 13-3

L'UNION FRATERNELLE DES ANCIENS MILITAIRES BELGES, dont le siège est 17, rue de l'Hospice, a, dans son assemblée générale du 25 courant, procédé au renouvellement de sa commission, qui se trouve composée comme suit :

Président d'honneur, M. le baron Ch. de Broqueville, ministre de la Guerre et président du Conseil des ministres de Belgique ; président, M. Clément Berte; vice-présidents, MM. Victor Cottenier et Anatole Hache ; secrétaire, René Vandriesche ; trésorier, Théophile Ghysembergh; commissaires, Jules Vandewalle, Emile Baete, Jules Deraedt, Auguste Hamblé.

Avant le vote, le trésorier rendit compte de l'état de la caisse ; puis le président donna quelques renseignements concernant les jeunes miliciens de 1911 et 1912 rentrant dans leurs foyers les 29, 30 et 31 courant.

Il pria les sociétaires de faire près d'eux une active propagande, pour que très nombreux ils viennent renforcer les rangs de la société.

Après échange de vues, l'on décida de fixer la date du banquet annuel au dimanche 15 février prochain.

ÉTRENNES dernières créations en horlogerie, bijouterie, objets pour **cadeaux,** maroquinerie, sacs de dame, 40 % meilleur marché de la région, Mme **E. Wolnet,** 3, pl. du Trichon, Rx. 68992

AUJOURD'HUI et demain grande Exposition de volaille à l'Epicerie de la Gare. 69697d

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES OUVRIERS BOULANGERS ET CONDUCTEURS DE PAIN DE ROUBAIX ET ENVIRONS — On nous prie d'insérer le compte-rendu suivant :

« Le 28 décembre a été tenue au siège de la Société, 6 bis, rue Saint-André, l'assemblée générale annuelle de la Société, à laquelle assistaient trente-cinq sociétaires.

» M. Maladry, président, ouvre la séance à midi ; il remercie les sociétaires présents d'être venus nombreux, preuve que chacun porte intérêt à la Société.

» M. le secrétaire fait part à l'assemblée que le Conseil d'administration a porté la somme de 20 fr. à verser sur chaque livret de caisse de retraite, douze sociétaires ayant droit à cette somme, la somme globale est de 240 fr. versée à la caisse de retraite.

» M. le Président met aux voix, la somme de 240 francs, qui est votée à l'unanimité.

» Le bilan en recettes et en dépenses pour l'année 1913, se répartit de la façon suivante : avoir au 31 décembre 1912 : 414.52 ; cotisations, admissions et indemnités : 525.06. Il a été payé 137 journées de maladie et dépenses diverses : 294.05 ; reste en caisse : 644.63; à déduire la somme des livrets de caisse de retraite : 240.00.

» L'avoir de la Société au 31 décembre 1913 est de 404 fr. 63.

» M. le Président fait part à l'assemblée qu'il a été versé à la caisse des retraites depuis 1900, la somme de 1972 fr. répartie de la façon suivante : année 1909 : 306 francs ; année 1910 : 326 francs : année 1911 : 560 fr. ; année 1912 : 450 fr. ; année 1913 : 240 francs.

» M. le Président exhorte de nouveau, très instamment, les sociétaires à faire de la propagande en faveur de la société, afin d'y amener des nouveaux adhérents, camarades de la Corporation, il compte sur la bonne volonté de tous pour arriver à un bon résultat, et la séance est levée. »

J. et C. CROMBE Fres, 47, rue Nain, Roubaix. Lanternes de projection pr cartes postales et vues sur verre. Moniteurs électriques. Rayon spécial et articles pour le travail du cuivre, de l'étain, du cuir repoussé, etc. Appareils et tous accessoires photographiques. Travaux et leçons. 67750

MALADIES DU CŒUR ET DU POUMON. MALADIES CHRONIQUES. Consultations de 2 h. à 4 h. **DOCTEUR NARET,** 48, rue de Lille, à Roubaix. 67812

VIENT DE PARAITRE. — Les Grandes Familles de Roubaix-Tourcoing par V. HACHE. Annuaire mondain. Edition 1914. Prix 2 fr. En vente dans nos librairies, 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing. 68747

VOITURES d'Enfants. Les plus robustes. **Eug. Roussel,** fabrict, **69,** r. de Lannoy. 466-4

UNE CONFÉRENCE SUR « LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'ENFANCE ». — M. l'abbé Walbert, doyen de Cysoing, viendra le mercredi 7 janvier, donner une conférence, dans la salle des Œuvres, rue Lesueur. Il traitera ce sujet : « La Franc-Maçonnerie et l'Enfance ».

La réputation que s'est acquise M. l'abbé Walbert par de nombreuses conférences à Lille, lui attirera certainement un nombreux auditoire.

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE d'apprendre à des cyclistes ce que sont et ce que valent les pièces **B. S. A.** Tous les connaisseur; tous savent que leur supériorité est incontestable. Malheureusement, tous les constructeurs ont voulu employer les pièces **B. S. A.** et pour pouvoir vendre la bicyclette le meilleur marché possible, on en a fait un véritable gâchis. Aussi, pour remédier à cette situation, et à partir de 1914, la vente de séries a été totalement supprimée ; il ne sera plus livré dorénavant que des machines finies d'origine, à la marque de trois fusils en or. A cet effet, les producteurs des pièces **B. S. A.** se sont assuré le concours des constructeurs roubaisiens **Dussart et Accou** qui, en la circonstance, ont bien voulu faire construire sur le Grand Boulevard à Mouvaux, (arrêt du tramway Mongy), un grand magasin superbement aménagé pour l'exposition de tous les modèles de bicyclettes et motocyclettes **B. S. A.** En attendant l'ouverture du Magasin, qui se fera vers la fin de Janvier, les cyclistes et les amateurs pourront obtenir tous les renseignements et catalogues qu'ils désirent en s'adressant aux usines **Dussart et Accou,** 27, rue Corneille (Tél. 1.71). 69690d

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — — Semaine du 22 au 28 décembre 1913. Nombre de portions distribuées : Adultes et enfants : 852. Don reçu : d'une anonyme : vieux vêtements.

UNE FEMME MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Elle succombe à l'hôpital. — Nous avons annoncé que Mme Amélie Riquier, âgée de 56 ans, demeurant à Croix, rue de la Gare, 42, était tombée malade, dimanche soir, rue de Lannoy. En dépit des soins qui lui ont été prodigués, la malade a succombé dans la matinée de lundi à l'hôpital de la Fraternité où elle avait été transportée.

LE CALVAIRE DU CALON-D'EAU A ROUBAIX. Voir l'article publié page 75 de l' «Almanach du Journal de Roubaix». 69662d

AVIS AUX CATHOLIQUES — VIGNETTES DES ÉCOLES — pour cartes de visite à envoyer sous bandes. N'écrire aucun mot, coller la vignette au dos de la carte. Tout en continuant les vignettes couleurs, le Comité a créé la Vignette deuil. L'une et l'autre sont vendues 1 fr. 50 le cahier de 50 vignettes, chez les libraires catholiques. 68432

CROIX

A PROPOS D'UN VOYAGE A LA MER DES ENFANTS DES ÉCOLES PUBLIQUES

— M. Stien, ancien maire de Croix, nous prie d'insérer la réponse suivante au communiqué de M. Pachy, que nous avons publié samedi :

Croix, le 29 décembre 1913.

A M. le directeur du *Journal de Roubaix.*

Monsieur le directeur.

Je vous prie de vouloir bien insérer la réponse ci-dessous « au communiqué » de M. Pachy, ancien secrétaire de la mairie de Croix, que vous avez publié dasn votre journal à la date du 27 décembre.

Je vous en exprime à l'avance mes meilleurs remerciements et vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, mes sincères salutations.

L. STIEN,
Ancien maire de Croix.

Je tiens à répondre brièvement au communiqué de M. Pachy, lorsqu il dit en substance :

« Les mandats d'avances ont été ordonnancés » par ordre de l'ancien maire, au nom du secré- » taire de mairie qui n'a pu que les établir. Le » montant de ces mandats a été remis à l'ancien » maire ».

. . . .

D'autre part. « Il y a lieu d'observer que s'il a — le maire — employé ce moyen, c'est parce que le règlement ne lui permet pas d'ordonnancer *en son nom, un mandat qu'il doit toucher* ».

. . . .

« La prétention émise par le maire actuel de Croix de me faire approuver *les dépenses de son prédécesseur* constitue un abus de pouvoir qualifié. L'illégalité de ce procedé saute aux yeux des moins prévenus, car il « *ne saurait être question » de me faire supporter les conséquences d'im- » putations budgétaires qu'à aucun moment je » n'ai été à même de contrôler.*

» La manière de voir du maire est d'autant » plus grave encore *qu'elle repose sur un autre » abus de pouvoir commis par son prédécesseur » qui, pour se procurer des fonds afférents aux » dites dépenses, a touché le montant de mandats » qu'il avait fait ordonnancer par interposition » d'employé communal placé sous ses ordres* ».

. . . .

Je suis dans la regrettable obligation de faire remarquer que la fine prose de M. Pachy pêche par bien des passages dans l'ensemble. Il existe des contradictions que l'homme ne peut omettre quand il s'évertue a soutenir une thèse qui est mauvaise ; c'est ainsi qu'il déclare — « qu'il y a lieu d'observer que s'il a — l'ancien maire — employé ce moyen, *c'est parce que le règlement ne lui permet pas d'ordonnancer en son nom* » et ensuite cette controverse pour le même sujet : « *La manière de voir du maire* — le maire actuel — est d'autant plus grave encore qu'elle repose sur un autre abus de pouvoir commis par son prédécesseur qui, pour se procurer des fonds afférents aux dites dépenses, a touché le montant des mandats qu'il avait fait ordonnancer par *interposition d'employé communal.*

J'ajoute que pour cette façon d'agir, c'est-à-dire, d'établir les mandats d'avances, M. Pachy n'a fait que copier les mandats autrefois établis au nom de son prédécesseur et que le maire sous les ordres duquel il était placé n'a fait que suivre la même filière, le même exemple.

Ce n'était donc pas une mode nouvellement introduite dans les services de la mairie et cette procédure n'en était pas moins légale.

Nul ne pensera — même les moins prévenus — que cet argent ainsi avancé devait servir à commander le champagne. M. Pachy a certainement une absence de mémoire assez caractérisée au sujet des justifications dont il est seulement question pour moi et pour lesquelles il témoigne du plus vif désir que seul je les fournisse.

Dans toute cette affaire de mandats et de justifications, je ne pense pas que la moindre petite parcelle de cet argent ait pu se volatiliser, pas plus que je ne vois matière à donner naissance à une malencontreuse sujétion. Il y a des ennuis, certes, mais n'était-il pas possible de les éviter. Que M. Pachy veuille bien me permettre cette petite, mais intéressante observation : c'est qu'il est dans la plus profonde des erreurs lorsqu'il suppose que l'on désire lui faire détailler mon compte de dépenses relativement aux voyages de Zuydcoote et du voyage à la mer des enfants ayant obtenu le certificat d'études primaires ; non, ces dépenses, je puis les justifier, mais il n'en reste pas moins un point litigieux auquel M. Pachy ne pense probablement pas et qu'il est cependant nécessaire de produire.

Au lieu de tergiverser comme il se plaît à le faire, de se servir d'un style ambigu, de se prétendre une victime sans cesse sujétionnée par je ne sais quel fléau, j'estime que M. Pachy aurait un bien plus grand mérite de tenter un sincère appel à sa mémoire pour les choses passées et de faire preuve en cette circonstance, d'un peu de bonne volonté.

Et s'il suppose que la régularisation de ces comptes ne peut être homologuée que par jugement d'un tribunal administratif, je ne vois pour ma part, aucun inconvénient à ce que cela se fasse, suivant son désir.

L. STIEN,
Ancien maire de Croix.

Un ouvrier tisserand tombe accidentellement dans le canal

ON NE RAMENE QU'UN CADAVRE

M. Yvo Eggermont, âgé de 59 ans, né à Ingelmunster (Belgique), ouvrier tisserand chez M. Aresma, boulevard de la Chapelle, à Croix, et demeurant en logement à l'estaminet « Au grand logement », rue du Gaz, sortait dimanche soir, vers 9 heures 1/2 de l'estaminet Wisseman, rue Berthelot, sans doute pour rejoindre son logement. Il descendit cette rue, qui conduit au chemin de halage, près du pont de Croix. Le tisserand s'égara-t-il une fois arrivé au bout de la rue Berthelot, et ne distingua-t-il pas le canal? On l'ignore, toujours est-il qu'il tomba lourdement à l'eau comme une masse. Des passants crièrent : Au secours ! Les bateliers arrivèrent aussitôt avec une échelle. Ils ramenèrent le malheureux sur la rive, mais il ne donnait plus signe de vie. Il avait été congestionné.

Ignorant, sans doute, l'habitation d'un garde champêtre ou du commissaire de police, les bateliers prévinrent M. Telliez, maire. Celui-ci fit les constatations d'usage et ordonna le transfert du noyé à la morgue.

Le tisserand avait sa famille à Heule (Belgique). Elle fut aussitôt prévenue du triste accident.

UN EFFORT. — Un journalier au service de M. Georges Cantal, Emile Varoquier, 69 ans, rue Rubens, à Roubaix, s'est fait un effort en roulant une brouette sur la chaussée de la rue de Lille. Le docteur Harlet lui a prescrit un repos de douze jours.

UN FAUX PAS. — Au peignage Holden, Henri Dewière, 26 ans, journalier, demeurant à Croix, rue La Fontaine, a fait un faux pas en manipulant une balle de laine et s'est blessé à la cheville droite. Le docteur Barroyer lui a ordonné un repos de douze jours.

WASQUEHAL

UN INCENDIE, RUE CARPEAUX

La maison d'un maraîcher détruite par le feu 5.000 francs de dégâts

Un incendie qui s'est déclaré lundi matin rue Carpeaux, a complètement détruit la maison d'un maraîcher. Les pompiers de Roubaix n'ont pu qu'éteindre les décombres et préserver le barraquement presque contingu à l'immeuble.

Lundi matin, vers quatre heures, un ouvrier, M. Jorisse, se rendant à son travail, aperçut une épaisse fumée sortant du toit de la maison de M. Rémy Soens, maraîcher, demeurant rue Carpeaux, 99. Bientôt des flammes apparurent, éclairant le quartier quelque peu désert, de leurs lueurs rougeâtres.

M. Jorisse courut aussitôt avertir le maraîcher. Il frappa à la porte. Quelques instants après, M. Soens sortait de chez lui, à demi-vêtu, effrayé d'un réveil si tragique. La pièce où il dormait avait déjà été envahie par le feu. Il ne devait donc son salut qu'à l'arrivée de M. Jorisse. Sur ces entrefaites, M. Dhooghe, conseiller municipal de Wasquehal, prévint les pompiers de Roubaix, au bureau de poste du Blanc-Seau.

Ceux-ci accoururent aussitôt. Mais le feu avait déjà fait d'immenses ravages. L'immeuble, qui se composait d'un rez-de-chaussée à trois pièces et d'un grenier formé par l'inclinaison du toit, était entièrement incendié. Meubles, literies, vaisselle, linges, vêtements, tout le mobilier, en un mot, était carbonisé. Il ne restait que les quatre murs, construits à peu près moitié bois, moitié briques, et quelques pièces de la charpente. Le travail des pompiers fut d'éteindre ces débris enflammés et d'empêcher que le feu ne se communiquât à un barraquement en bois, servant d'écurie-remise, et séparé de la maison d'habitation par un petit sentier.

L'auto-pompe fut mis en communication avec le canal, distant de quelques dizaines de mètres, et un jet continu, qui dura quelques quarts d'heure, suffit à éteindre entièrement l'incendie.

Les dégâts, habitation et mobilier, sont évalués à 5.000 francs et sont couverts par une assurance.

Le garde Viseur, qui avait été prévenu, accourut aussitôt et organisa le service d'ordre.

La gendarmerie a ouvert une enquête, au cours de laquelle M. Soens déclara qu'après être sorti de sa maison en flammes, il avait voulu prendre une échelle dans le barraquement, afin de combattre l'incendie, mais qu'il ne la trouva point. Elle était déjà posée sur la maison d'habitation.

On croit qu'un vagabond a voulu passer la nuit au grenier et qu'involontairement il aura mis le feu. L'hypothèse de la malveillance est aussi possible. Un malfaiteur a pu se servir de l'échelle pour mettre le feu à la paille du grenier. Jusqu'ici on ignore donc la cause véritable du sinistre.

M. Soens, qui habite seul, était rentré vers une heure du matin pour se coucher et n'avait alors rien remarqué d'anormal.

EN TOMBANT. — A l'usine de MM. Eycken et Leroy, Désiré Coureaux, demeurant à Roubaix, impasse St-Louis, 19, s'est fait une foulure au poignet gauche en tombant. Le docteur Liénard lui a prescrit un repos de quinze jours.

LANNOY

LEERS

RÉUNION DU SYNDICAT INDÉPENDANT. — On nous prie d'insérer le compte-rendu suivant :

Les 70 membres du syndicat indépendant « Les Militants de la Textile », étaient réunis, dimanche, à quatre heures, au siège du groupe, estaminet Delreux-Desiée, pour la traditionnelle fête de l'Arbre de Noël.

A l'arrivée de M. Vermesse, le dévoué président de la Fédération du Nord, M. J.-B. Lorthioir, président du Syndicat, ouvre la séance et adresse ses remerciements aux délégations des syndicats voisins et aux membres du groupe de Leers; il souhaite la bienvenue à M. Vermesse et lui donne la parole.

Celui-ci aborde aussitôt son sujet : « Les droits et devoirs de l'ouvrier » et le développe avec éloquence; avec des accents convaincants, l'orateur expose tous les droits indispensables de l'ouvrier et lui montre aussi ses devoirs, que trop souvent on néglige de lui enseigner, pour mieux le flatter. Il serait trop long de développer chaque point de *la remarquable conférence de M. Vermesse qu'il a* terminée par un appel à l'union de tous, pour donner aux syndicats la force que peut seule donner une union sincère. M. Vermesse profite de l'occasion pour citer un bel exemple de solidarité donné par tous les syndicats à son appel en faveur d'un camarade dangereusement malade et se trouvant dans la plus noire misère, et il remercie chaleureusement tous ceux qui, en cette circonstance, ont témoigné leur générosité.

M. Lorthioir a remercié M. Vermesse et a fait chanter en son honneur un vibrant vivat.

Après l'exposé de la situation financière qui, d'ailleurs, est excellente, malgré les nombreuses charges auxquelles il a été fait face, une brillante tombola a été tirée, pour la plus grande joie des syndiqués qui, tous, ont reçu un lot utile.

NOMINATION. — Par arrêté préfectoral du 18 décembre, M. Achille Derache, membre sortant du Bureau de bienfaisance, est maintenu en fonctions pour quatre ans.

Par arrêté de même date, M. Jules Bailleul, est nommé délégué pour la révision de la liste électorale.

LYS

MAIN ECRASÉE. — Chez MM. Boutemy frères, une soigneuse, Mlle Emérance Nollet, 19 ans, demeurant à Roubaix, rue de la Balance, a eu la main droite engagée sous des cylindres. Il en est résulté un écrasement des doigts : 20 jours de repos, docteur Parmentier.

SAILLY

LA « PLAINE NUTTE » ENVAHIE PAR LES CORBEAUX. — Est-ce un signe précurseur d'un hiver rigoureux? On ne sait. Toujours est-il que la « Plaine Nutte » est actuellement envahie par une nuée de corbeaux.

Ces oiseaux migrateurs s'y abattent dès la pointe du jour et y séjournent jusqu'au crépuscule. Ils se nourrissent là au détriment des semis de froment, allant d'une emblavure à une autre. Ils tournoient en bandes, au dessus de la plaine de rapine, s'exerçant dans la recherche d'une proie. Celle-ci étant évidemment absente, ils se convertissent, sans transition, de carnivores en granivores et les agriculteurs savent trop les dégâts que ces oiseaux commettent à leur préjudice pour que nous insistions davantage.

Un certain nombre ont demandé et obtenu une autorisation spéciale de M. le préfet pour les éloigner de leurs terres à coups de fusil.

LE PAIN DES PAUVRES. — Une adjudication pour le pain des pauvres, à fournir pendant l'année de 1914 au Bureau de bienfaisance, a eu lieu lundi, à 15 h. et demie, en la mairie de cette localité. La prévision était de 1.000 francs; la mise à prix de 0 fr. 70 les deux kilos de pain blanc.

Il y eut deux soumissionnaires : MM. Leuridan-Mulliez, boulanger à Sailly, et Viart-Delsalle, boulanger à Willems. Le premier consentit un rabais de 0,025 au kilo ; le second de 0,0525 les deux kilos. En conséquence, M. Viart a été déclaré adjudicataire. Les opérations furent présidées par M. Henri Duvillies, adjoint au maire.

FOREST

LA QUESTION D'UN ABRI POUR VOYAGEURS ET D'UN « AVERTISSEUR » DES TRAINS A LA HALTE DU CHEMIN DE FER. — Il y a quelque temps, le Conseil municipal émit le vœu qu'on construisît un abri pour les voyageurs à la halte du chemin de fer et qu'on y établît une cloche pour prévenir le public de l'approche des trains. M. le préfet fait connaître à l'administration municipale qu'en ce qui concerne le kiosque-abri, il faudrait que la commune en supportât la dépense; et, quant à l'appareil avertisseur, la localité n'obtient pas plus satisfaction.

En sorte que le vœu du Conseil municipal n'aura pas de suite favorable.

LES RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN. — En raison de deuil de famille, M. le maire de cette commune ne recevra pas, le jour de l'An.

HEM

FONDS DE CHOMAGE. — *Répartition.* — *On nous prie d'insérer :*

« Les habitants d'Hem ayant chômé dans le courant de l'année 1913 et désireux de participer à la répartition du crédit de 500 francs affecté au fonds de chômage, sont invités à déposer au greffe de la mairie, au plus tard le jeudi 15 janvier 1914, dernier délai, un certificat signé de leur patron, attestant le nombre exact de journées chômées, fêtes et maladies exceptées ».

CELA INTÉRESSE TOUTES LES DAMES de savoir qu'à la maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue, à Roubaix, on fait actuellement une vente-réclame de blanc avec rabais important sur tous les prix. Voir :

Les chemises brodées main à	1,95
Les pantalons garnis broderie à	2,50
Les chemises de nuit feston main, à..	4,95
Les mouchoirs pur fil à (la douz.)....	5,95
Les serviettes de toilettes dep. (la d.)	2,95
Les torch. de cuisine dep. (la pièce)	0,35
Les draps métis qual. sol. dep. (p.)	3,50
Les serv. de table, 12 couv. depuis	11,95

Les couvertures, taies et draps brodés, tabliers, rideaux, etc. 69608

POUR LES ÉTRENNES, offrez un joli porte-plume réservoir ou un joli stylographe, vendus très avantageusement aux librairies du Journal de Roubaix, 71, Grande-Rue Roubaix, 33, rue Carnot, Tourcoing. 69554

WATTRELOS

A PROPOS DE LA COOPÉRATIVE « L'HUMANITÉ ». — Nous publions à titre purement documentaire, l'ordre du jour voté à l'assemblée générale des coopérateurs de l'« Humanité », tenue le 14 décembre, salle Raimbaut, rue Royale, et qu'on nous prie d'insérer.

« Les coopérateurs de l'Humanité, réunis en assemblée générale, le dimanche 14 décembre, au nombre de 600, protestent avec la dernière énergie contre la campagne menée contre elle par le Syndicat des patrons bouchers; renouvellent leur confiance au Conseil d'administration pour sa bonne gestion, et lèvent la séance aux cris de « Vive l'Humanité ! Vive la Coopérative ouvrière ! »

APRÈS LES SOIRÉES RÉCRÉATIVES DE « LA WATTRELOSIENNE ». — Une excellente soirée a réuni dimanche, après la dernière représentation organisée au profit de la « Wattrelosienne », les acteurs et musiciens qui ont prêté à ces fêtes leur gracieux concours.

La plus franche gaîté a régné au cours de cette soirée qui fut des plus animées. L'heure des toasts arrivée, M. Henri Bogaert, machiniste, a salué M. Urbain Delaoutre, qui présidait la réunion, et a adressé un particulier merci à la symphonie qui a brillamment rehaussé les deux représentations.

M. Urbain Delaoutre, ancien directeur de la section dramatique « Jeanne d'Arc », félicite M. Jean Wycart, qui maintient bien haut le prestige artistique de la section.

M. Jean Wycart, directeur de la « Jeanne d'Arc », rend hommage au dévouement de M. Delaoutre, son prédécesseur, et espère avoir encore à l'avenir la joie de travailler sous sa direction.

Le dernier, M. Denis Baas, chef de la symphonie, assure la section dramatique que lui et ses musiciens seront toujours heureux de prêter leur concours aux représentations futures.

UNE FÊTE A « LA PATRIOTE ». — Une séance récréative très réussie a été donnée dimanche après-midi, par la société de gymnastique « la Patriote », à la Salle Briffaut. La société avait obtenu le concours du « Cercle Moderne », dont les productions furent très appréciées.

LES CHIENS DOIVENT ÊTRE MUSELÉS. — Vendant des légumes sur le territoire de Wattrelos, M. Gaston Pontzeele, âgé de 14 ans, demeurant à Roubaix, conduisait une voiturette attelée de deux chiens. Mais les quadrupèdes n'étaient pas muselés, d'où infraction à l'arrêté municipal. M. Gaston Pontzeele a été l'objet d'un procès-verbal de la part de la police locale.

LA FRAUDE DU CAFÉ. — De service sur la route de la Broche-de-Fer, les douaniers de Wattrelos-ligne ont mis en état d'arrestation, lundi, à 5 heures, Julien Lampe, 25 ans, homme de peine, demeurant à Coyghem (Belgique). Il était porteur de quatre kilos de café vert, qu'il tentait d'introduire en fraude. Cette marchandise représente une valeur de douze francs.

DE LA LUMIÈRE. — Pour avoir conduit un attelage non muni d'éclairage, à 19 heures 10, M. Dhulst, demeurant à Roubaix, a été l'objet d'un contravention.

VOYAGES DE NOCES organisés par l'AGENCE PARMENTIER, 77 rue Esquermoise, à Lille. Hôtels de 1er ordre. Billets circulaires.

MALADIES INTIMES Vessie, Reins, Organes génito-urinaires, Albuminurie, Diabète, soignées par correspondance. Electricité médicale. Ecrire ou voir MÉDECIN-CHEF, CABINET D'UROLOGIE, 9, RUE DUPERRÉ, PARIS.

TOURCOING

Deux méthodes

Si les Tourquennois ont été véritablement stupéfaits d'apprendre la cession subite et inattendue de l'exploitation de l'usine à gaz municipale à une Société industrielle, ils l'ont encore été bien davantage de constater la façon vraiment extraordinaire et inouïe avec laquelle cette importante question a été traitée.

Sans que personne sache rien des pourparlers engagés, le maire traite avec une Société. Il envoie un rapport à neuf heures du soir, la veille de la séance du Conseil, aux conseillers municipaux. Ceux-ci, qui ne sont pas rentiers pour la plupart, ont à peine le temps de le lire avant la réunion. En séance, le maire déclare qu'il a déjà reçu le cautionnement exigé de la nouvelle Société, qu'il a déjà annoncé la transformation au personnel le soir même, et il réclame un vote immédiat d'approbation. On examine bien les articles, mais sans que personne puisse faire, au pied levé, d'observations utiles et, en une heure à peine, on règle ainsi une affaire qui engage la ville pour quarante années.

Que l'on compare à cette méthode essentiellement autocratique et impérialiste celle qui fut employée à Roubaix en 1907 pour une convention du même genre.

Au mois de février, M. Motte présente à l'assemblée communale un rapport pour poser la question de l'éclairage.

Il annonce déjà que différentes propositions sont parvenues de plusieurs sociétés. Il les analyse dans leur détail et donne son avis. Il remet toute l'affaire aux commissions pour qu'elles puissent examiner les diverses propositions. Les commissions, eu égard à l'importance de la convention qui doit être faite pour trente années, trouvent insuffisant le nombre de membres dont elles se composent. Elles ouvrent leurs portes à tous leurs collègues pour leur permettre d'étudier tous les détails. Les séances de commissions ont lieu parfois devant 25 membres du Conseil.

On discute. Des remarques sont faites par des membres de la minorité comme aussi de la majorité. De très utiles précisions et des avantages nouveaux sont demandés aux futurs concessionnaires, et souvent obtenus.

On arrive au 31 mai au Conseil municipal. Une nouvelle discussion se produit. Ce jour-là même, le Conseil, sur la demande d'un adjoint, change encore un article. Finalement, le tout est adopté, à l'unanimité des membres, majorité et minorité se trouvant d'accord pour constater que tout a été bien étudié et bien fait.

Ainsi tout se passe au grand jour. La population avertie a pu suivre, avec grand intérêt, d'ailleurs, toute la marche de l'affaire et chacun est satisfait.

Quelle différence avec les procédés de M. Dron !

Au moins, là, non seulement on ne se défie pas des conseillers, mais on provoque leurs observations. On leur reconnaît tout de même quelque compétence. On ne prend pas le Conseil pour une simple machine à voter sans discussion ce que le cerveau d'un seul homme a pu concevoir et vouloir.

Entre les deux méthodes, il y a de tels contrastes qu'il suffit de les rapprocher pour montrer la correction de l'une et la désinvolture de l'autre.

On a, il est vrai, invoqué la discrétion nécessaire.

Certes, la discrétion est souvent nécessaire de la part des acheteurs surtout. Il nous semble au contraire qu'un vendeur a toujours intérêt à ne pas être discret, car les clients et les acheteurs seront plus nombreux à vouloir profiter de la marchandise dont il a crié les avantages.

Et quand il s'agit d'affaires publiques qui regardent tous les habitants, il semble bien que la discrétion ne doive pas aller jusqu'aux limites que s'est permis de lui assigner M. le maire de Tourcoing.

... Quand donc les Tourquennois perdront-ils l'habitude de se laisser traiter ainsi en petits garçons ?...

FÉLIX D...

L'Assistance aux Vieillards

La mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Tourcoing a l'honneur de prévenir ses administrés que par application des articles 9 et 13 de la loi du 14 juillet 1905, il a déposé à l'Institut Social, annexe de la Mairie, 11, rue de Tournai :

1° La liste d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources, arrêtée par le Conseil municipal.

2° La délibération du Conseil municipal en date du 27 décembre 1913, statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune.

Jusqu'au 18 janvier 1914, les vieillards, infirmes et incurables dont la demande a été rejetée par le Conseil municipal pourront présenter une réclamation à l'Institut Social : tout habitant ou contribuable peut aussi, dans le même délai réclamer l'inscription ou la radiation des personnes qu'il considérerait comme omises ou inscrites à tort. »

Feuilleton du JOURNAL DE ROUBAIX
du mardi, 30 décembre 1913

N° 10

Le Beau Couchant

Par Georges DELAQUYS

« Ah ! bon jeune homme inconnu, soupirait Mlle Madeleine, il ne se doute certes pas des angoisses qu'il suscite à un pauvre cœur de vieille qui s'est masqué de jeunesse pour connaître ce que les vieux cœurs sont en âge d'ignorer. »

Elle sortit de sa réflexion, toute triste mais résolue à ne pas laisser fuir sans résistance l'unique occasion qui se fût présentée à elle d'être heureuse dans sa vie. Jeune fille, elle avait paru jusqu'à présent aux yeux de Gérard, jeune fille elle devait rester. Si l'ami de Paris l'eût crue vieille, il ne lui eût pas écrit sur ce ton. Il fallait donc jouer la comédie ; mentir, oui, hélas ! mentir ; mener jusqu'au bout l'invraisemblable aventure et en épuiser toutes les joies. Tant pis pour elle et pour la morale, et tant pis pour tout ce qui n'était pas le bonheur possible !

Les hommes font-ils donc tant de cas du sacrifice et de la vertu ; et n'avait-elle pas été, plus que les autres, vertueuse et sacrifiée ? Et parce qu'elle avait eu la chance de conserver des coins jeunes, des fraîcheurs, des virginités, parce que la vie ne l'avait pas tout entière usée, devait-elle donc abdiquer toute espérance de voir, si peu que ce soit fleurir ce qui restait en elle de chaleureux et de passionné ?

C'était une révolte de sa destinée de femme toujours courbée sous le devoir.

Le devoir qu'elle avait chéri toute sa vie lui devenait soudain antipathique comme un être cher qui révèle un défaut grave. Que n'avait-elle eu sa part de félicité, elle aussi, sur la terre ? Et pourquoi la destinée avait-elle attendu qu'elle fût vieille ?... Vieille !... C'était bientôt dit !

« Suis-je vraiment si vielle, se demandait-elle avec anxiété ? A mon âge, des femmes sont encore aimées ! »

Elle passa un long moment devant sa glace à main ; et, petit à petit, un émoi lui vint de ne se découvrir ni une ride, ni un cheveu blanc. Il lui sembla alors qu'elle avait volontairement devancé son âge, qu'elle avait marché trop vite et que, par conséquent, elle avait droit de s'arrêter pour attendre les autres.

Un peu frémissante de cette découverte, elle monta dans sa chambre, le cœur plein d'une idée bizarre, et elle avait beau se dire que l'expérience qu'elle voulait faire était absolument folle, qu'elle ne prouverait rien et que ça ne l'empêcherait pas de compter plus de quarante années, elle n'en tenait pas moins résolument à la tenter.

Avec l'émotion qu'on éprouve à l'heure des verdicts de la destinée, elle entra dans sa chambre comme dans un prétoire. Elle prit soin d'abord de voiler d'un rideau la haute glace de l'armoire. Puis, ouvrant ce meuble, elle en tira religieusement sa belle robe blanche de jeune fille, qu'elle avait mise aux bals d'autrefois, au temps des splendeurs.

Elle la regarda avec infiniment de nostalgie. Elle aussi dormait là, depuis vingt années, la belle robe de jeunesse, comme l'espoir au cœur de Madeleine ; et, malgré la naphtaline, il en émanait encore une odeur de poudre de riz et de plaisir. Deux ou trois petits carnets blancs s'y étaient conservés avec elle ; et Mlle Javard, un peu tristement, les ouvrit avec cette déférence gravité qu'on a devant les reliques.

Elle y relut les noms des beaux danseurs de jadis. Quelques-uns lui avaient fait un brin de cour, oh ! si petit, par politesse ; cet autre, si maladroit valseur, était devenu un chef d'industrie notoire ; tel autre avait disparu ; plusieurs étaient morts, quelques-uns malheureux, et tous loin, si loin d'elle, qu'elle eut presque l'impression d'avoir vécu autrefois sur une autre terre au milieu d'êtres qui n'existaient plus !

La puissante mélancolie pleuvait sur son âme comme un temps d'automne et elle se rappelait tout à la fois : ses chers morts qui, alors, brillaient de vie ; la salle où l'on dansait ; la chaleur qu'il y faisait ; la voix douce de sa mère ; et les rires, les confidences furtives, les petites moqueries, l'émoi guindé des convenances... Comme tout cela était loin, grand Dieu ! Et ces vingt années, comme elles étaient mortes, comme elles avaient passé vite, inutiles et sans retour ! Comme elle les regrettait, aujourd'hui, ces belles années de féminité perdue qui avaient coulé sans un coude, sans un rapide, sans une crue, d'un cours égal et monotone...

Mlle Javard fit effort sur elle-même pour secouer le charme que le passé appesantissait sur son âme.

« Voyons, ce n'est pas de cela qu'il s'agit »

Il s'agissait de bien autre chose, en effet ; de rien moins que de s'habiller de pied en cap comme aux fêtes d'autrefois et de connaître ainsi, par la comparaison de la vieille fille avec le souvenir de la jeune, la mesure dont elle avait vieilli. Idée candide et ridicule, idée tout de même ; audace de poltron, impudeur de vierge, pensée de vieille fille, admirable et grotesque, impureté que seul un cœur très pur pouvait contenir.

Mlle Madeleine fit sa toilette de tête comme aux plus beaux soirs d'antan. Il lui manqua bien quelques menus accessoires, mais quoi ! quand on veut bien une chose !... Et bientôt elle fut coiffée gracieusement, comme elle était jadis, et, à mesure qu'elle reprenait son apparence de jeune fille, son âme, par les mêmes étapes, rajeunissait graduellement.

Elle se sentit presque joyeuse, quand elle eut fini d'agrafer sa belle robe blanche chastement décolletée, un peu juste, toutefois. Joyeuse, c'était vrai. Mais de quelle joie, grand Dieu ? une joie empruntée, une joie de mascarade et de résurrection, une joie qu'redoutait au fond d'elle-même d'être sacrilège !

Pourtant cette impression s'effaça vite et une âme gamine renaquit en elle.

Elle retrouvait ses gestes de jeune fille pour tapoter un pli de la jupe, renouer une frisette, boutonner le poignet toujours aussi malaisé à fermer qu'il y a vingt ans.

Avec une hâte un peu fiévreuse, elle adapta aux lobes de ses oreilles les brillants qui s'étaient déshabitués de la lumière, remit ses bagues, noua un ruban rouge dans sa coiffure, se poudra le visage discrètement pour adoucir la nacrure de la toilette ; et, quand elle fut tout à fait prête, bien pomponnée, coiffée, rosée, elle retira le voile de la glace et se recula pour s'y voir tout entière.

Elle poussa un petit cri et se retourna précipitamment, croyant qu'une autre qu'elle avait pris sa place devant le miroir. Elle voyait bien devant elle une grande, fraîche et belle demoiselle, adorablement cambrée dans une robe blanche un peu passée de mode à la vérité, mais cette jeune fille ne pouvait pas être elle. C'était sûrement, supercherie ou apparition, une seconde personne que mirait la glace ! Pourtant, elle était bien seule dans la pièce ; une inspection des regards l'en assura...

Alors une émotion folle, ivre, assaillit son âme d'une invasion délicieusement conquérante. Effrayée d'elle-même devant le miroir qui la témoignait belle, il lui venait d'incohérentes frénésies d'éclater de rire au milieu d'une montée de larmes ! Ses gestes s'égaraient ; et, rouge, balbutiante devant son image, ne sachant quel mouvement faire, quelle attitude prendre, elle murmurait :

« Mais ce n'est pas moi... mon Dieu... ce n'est pas possible que ce soit moi ! »

Et chaque geste qu'elle hasardait se reflétait dans la glace avec toute sa gaucherie, et toute son attitude aussi ; et quand elle riait, la belle jeune fille, en face d'elle, riait de la même façon ; et quand elle murmurait, éperdue... « Mais ce n'est pas moi !... » la jeune fille éperdue ouvrait la bouche aussi comme pour dire : « Mais ce n'est pas moi !... » Et lorsqu'elle restait immobile de stupéfaction, la jeune fille, étonnée, ne bougeait plus ; et tout ce qu'elle faisait, fidèlement la jeune fille le reproduisait dans le même moment ; et ce dialogue étrange, fantastique, entre une personne vivante et son reflet, précipita ses incidents, passa du rire à la stupeur et de la joie extrême à l'ébahissement, avec une telle rapidité et une telle accumulation de surprises, que Mlle Madeleine, hors d'elle-même presque hallucinée et toute ruisselante intérieurement de mille sentiments suaves et torrentiels, sentant son âme déborder ses limites, ses jambes fléchir et son cœur éclater dans sa poitrine, se laissa choir sur un siège proche, le visage entre les mains, et, de toute sa joie, se mit à sangloter.

Puis le doux orage se calma ; son cœur battit normalement, ses larmes essuyées ne laissèrent qu'un brillant de plus aux regards et Mlle Javard, plus forte maintenant, mais impatiente de s'assurer que ce n'était pas une vision, revint devant la haute glace et s'examina avec sang-froid.

Un véritable bonheur se forma peu à peu dans sa conscience. C'était donc vrai qu'elle n'était pas vieille, c'était donc vrai qu'elle pouvait sans ridicule aspirer encore à l'impossible amour, et que Dieu lui avait fait cette grâce de la préserver du déclin !

Elle se regardait avec une adorable vanité, maintenant, avec la *félicité déconcertante* de ne pas se trouver une flétrissure sur le visage sous le menton surtout, où c'est si grave, par même l'alourdissement si fatal des joues.

(à suivre).